

Date de dépôt: 6 octobre 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition concernant le déplacement des classes spécialisées de l'école Peschier

Rapport de M. Christian Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de Jacques Follonier, la Commission de l'enseignement a étudié la pétition 1438 lors de sa séance du 17 septembre 2003. Le procès-verbal a été tenu par l'excellent Hubert Demain.

La commission a pris connaissance d'une note transmise par le président du Département de l'instruction publique (DIP), Charles Beer, concernant cette pétition (voir annexe).

Cette note précise notamment que suite à cette pétition :

- l'autorité scolaire a revu sa position;
- le DIP a réuni les parents des élèves concerné-e-s ;
- les parents et le DIP ont trouvé une autre solution, soit déplacer le regroupement spécialisé non plus à l'école des Crêts-de-Champel, mais au bâtiment voisin dit « Chalet Spring » faisant partie de l'école Peschier.

La Commission de l'enseignement, saluant l'esprit de dialogue du Département et approuvant cette nouvelle proposition, a estimé que le DIP avait ainsi répondu favorablement aux souhaits des pétitionnaires et a décidé, en conséquence, à l'unanimité, de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.

Nous vous invitons, donc, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre l'avis unanime de la commission.

Pétition

(1438)

concernant le déplacement des classes spécialisées de l'école Peschier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous exprimons ici notre profond désaccord avec la décision de déplacer nos enfants des classes spécialisées vers l'école des Crêts-de-Champel, suite à la fermeture de l'école Bertrand.

Comme les enfants des classes ordinaires, nos enfants ont le droit de bénéficier d'une continuité assurée dans l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Les classes spécialisées sont installées depuis l'ouverture de l'école Peschier et les enfants devront avoir la possibilité d'y poursuivre leur scolarité, tout comme les autres enfants. Il vous appartient de leur donner cette possibilité.

Pour nous parents, il n'est pas acceptable que nos enfants soient déplacés pour y faire venir les enfants des classes ordinaires de l'école Bertrand.

Nous vous demandons donc de revenir sur votre décision et de respecter les droits de nos enfants en leur permettant de continuer leur scolarité à l'école Peschier.

N. B. : 370 signatures

M^{me} Cristine Thomas
2, rue Michel-Chauvet
1208 Genève

ANNEXES



République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique

Le Conseiller d'Etat

DIP - Présidence
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance :
Case postale 3925
1211 Genève 3

A l'attention de Monsieur Jacques
FOLLONIER, Président
et de Mesdames et Messieurs les députés
de la commission de l'enseignement
et de l'éducation du Grand Conseil

N/réf : CB/FW/pt

Genève, le 16 septembre 2003

Concerne : pétition P 1438 concernant le déplacement du regroupement spécialisé de
l'école Peschier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Ayant pris note que la P 1438 citée en exergue serait prochainement examinée par votre
commission, je vous remets en annexe une copie de la note d'information du 20 juin 2003
qui avait été adressée à vos collègues membres de la commission des pétitions.

De plus, Monsieur Didier Salamin se tient à votre disposition, le cas échéant, si vous
souhaitez des précisions complémentaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération
distinguée.



Charles BEER

Annexe mentionnée

Copie à : Monsieur Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire



République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique

Le Conseiller d'Etat

FW
P
COPIE

DIP - Présidence
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance :
Case postale 3925
1211 Genève 3

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les députés
de la commission des pétitions

N/réf : P/phl
V/réf :

Genève, le 20 juin 2003

Concerne : pétition P 1438 concernant le déplacement du regroupement spécialisé de l'école Peschier

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 14 avril dernier, Madame Cristine Thomas, mère d'une élève du regroupement spécialisé de l'école Peschier, m'adressait une lettre pour me faire part de son désarroi face à la décision de déplacer ce regroupement de l'école Peschier à l'école des Crêts-de-Champel (annexe 1).

La fermeture de l'école Bertrand par la Ville de Genève, afin d'y accueillir dès l'automne 2003 une structure de la petite enfance, a en effet amené la direction générale de l'enseignement primaire à transférer les six classes - 123 élèves - de cette école dans celle de Peschier. Pour disposer de la surface nécessaire à l'intégration de ces 123 nouveaux élèves, il a été envisagé d'utiliser les classes du regroupement spécialisé - 33 élèves - et de déplacer celui-ci à l'école des Crêts-de-Champel.

Le 12 mai était déposée au secrétariat du Grand Conseil une pétition (P 1438) munie de 318 signatures demandant à l'autorité scolaire de revenir sur cette décision.

Les parents des élèves du regroupement spécialisé se sont opposés au déplacement en faisant valoir des arguments recevables, ce qui a amené l'autorité scolaire à revoir sa position.

Le 21 mai, une lettre (annexe 2) acheminée aux parents des élèves du regroupement spécialisé les invitait à se rendre le 26 mai à une séance d'information que j'ai présidée et à laquelle participaient Monsieur Frédéric WITTWER, secrétaire général du département, Monsieur Didier SALAMIN, directeur général de l'enseignement primaire, Monsieur Jean-Paul BIFFIGER, directeur adjoint du service médico-pédagogique en charge de l'enseignement spécialisé, Mesdames Catherine HUBER et Nelda PUCCIONI, inspectrices, Madame Simone IRMINGER, cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève.

./.

deputés-petition-1438-specialise-peschier

Les parents ont ainsi pu adresser leurs questions, exprimer leurs craintes et développer leur point de vue aux responsables de ce dossier.

En retour, l'autorité scolaire a rappelé sa politique en matière d'intégration des regroupements spécialisés : ces regroupements sont pleinement intégrés aux écoles où ils se trouvent ; cela signifie que les enseignants des divisions élémentaire, moyenne et spécialisée d'une école travaillent en équipe pour traiter les questions qui se posent au sujet de quelque élève que ce soit. Cette collaboration professionnelle au service de tous les élèves est formellement inscrite dans le projet pédagogique quadriennal que chaque école est appelée à mettre en œuvre dans le cadre de la rénovation. L'école Peschier travaille précisément sur la base d'un tel projet depuis la rentrée 2002.

Une nouvelle proposition a ensuite été présentée aux parents : déplacer le regroupement spécialisé non plus à l'école des Crêts-de-Champel, mais au bâtiment voisin dit "Chalet Spring" qui fait partie de l'école Peschier.

Ce bâtiment accueille déjà des activités scolaires. Moyennant quelques transformations légères rapidement réalisables, il peut devenir un lieu de travail conforme aux dispositions en vigueur. Cette solution présente un double avantage :

- elle permet d'accueillir à l'école Peschier les élèves de l'école Bertrand, selon le plan initialement prévu ;
- les élèves du regroupement spécialisé restent rattachés à l'école Peschier et demeurent pleinement intégrés à son projet pédagogique.

Les parents, de même que les enseignants, ont accueilli favorablement cette solution. Au terme de l'année scolaire 2003-2004, un bilan sera établi avec les enseignants de l'école, les inspectrices, la direction générale de l'enseignement primaire et la direction du service médico-pédagogique. Il sera communiqué aux parents lors d'une séance d'information.

Le 30 mai, une lettre (annexe 3) était envoyée aux parents des élèves du regroupement spécialisé pour confirmer cet état de fait.

Je tenais à vous informer des décisions qui précèdent et reste à votre disposition lorsque la commission examinera la pétition P 1438.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de mes meilleurs messages.



Charles BEER

Annexe 1 : lettre du 14 avril 2003 de Madame Cristine Thomas, mère d'une élève de classe spécialisée

Annexe 2 : lettre du 21 mai 2003 adressée aux parents des élèves du regroupement spécialisé

Annexe 3 : lettre du 30 mai 2003 adressée aux parents des élèves du regroupement spécialisé.



République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique

Annexe 3

Le Conseiller d'Etat

DIP - Présidence
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance :
Case postale 3925
1211 Genève 3

COPIE

**Aux parents des élèves du regroupement
spécialisé de l'école Peschier**

N/réf : P/phl
V/réf. :

Genève, le 30 mai 2003

Chère Madame, cher Monsieur,
Chers parents,

Suite à notre rencontre du 26 mai dernier relative au déplacement du regroupement spécialisé de l'école Peschier, j'ai l'avantage de vous informer comme convenu que le regroupement restera pour les prochaines années au sein de l'école Peschier, plus particulièrement dans les locaux du Chalet Spring adjacent.

Cette décision a été prise après avoir entendu les partenaires concernés, au premier rang desquels vous figurez. Elle permet de renforcer l'insertion de vos enfants au sein de l'école Peschier à travers la poursuite d'un projet pédagogique qui réunit les divisions élémentaire, moyenne et spécialisée.

Au cours de l'année scolaire prochaine, un bilan sera établi avec les enseignants de cette école, les inspectrices, la direction générale de l'enseignement primaire et la direction du service médico-pédagogique. Je me propose de vous le présenter lors d'une rencontre.

Je tiens à vous remercier de votre participation, signe d'une collaboration indispensable entre vous et l'autorité scolaire, et relève avec plaisir votre intention de créer une association de parents des élèves des regroupements spécialisés, ce à quoi je vous encourage vivement.

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, chers parents, à l'assurance de mes meilleurs messages.

Charles BEER

04 JUIN 2003

Monsieur Charles Beer – Conseiller d'Etat
DIP - Présidence
Case postale 3925
1211 Genève 3.

Florence Fischer
32, chemin de la Chevillarde
1208 Genève.

Cristine Thomas
2, rue Michel-Chauvet
1208 Genève.

Genève, le 2 juin 2003

Monsieur le Président,

Au nom des parents des enfants des classes spécialisées, nous aimerions vous remercier pour votre décision permettant à nos enfants de continuer leur scolarité à l'école Peschier. Nos enfants ont parfois un sentiment d'impuissance et de frustration face à un monde qui les déconsidère. Votre décision leur donne une merveilleuse preuve du contraire. Cette décision est également conciliatrice car tous les acteurs sont désormais très motivés à collaborer ensemble pour la réussite de ce projet pédagogique. Nous vous remercions encore d'avoir eu l'ouverture d'esprit et la disponibilité de nous entendre.

En nous réjouissant de vous retrouver à l'école Peschier cet automne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Florence Fischer

Cristine Thomas

En copie :
Monsieur Jean-Paul Biffiger
Monsieur Didier Salamin
Monsieur Manuel Tornare